AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (22)ItemJean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 8 juillet 1882

Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 8 juillet 1882

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation1 p. (352v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 8 juillet 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50753

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction8 juillet 1882
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireMoret, Arthur (1846-1930)
Lieu de destination13, rue de Tournon, Paris

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Moret que suivant l'avis de Pouillet, il se pourvoit en cassation dans l'affaire Boucher et Cie et que Tisserant, de Nancy, se mettra en relation avec lui.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Procédure (droit)

Personnes citées

- Boucher et Cie
- Tisserant, Alexandre (1822-1896)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Juich & Jucket 1872 Not some soins hour cette affaire at vous Mensius,. prie & agreer Bornier 33 arcont siver Mis l'assurance de mare Possiblet , is dues amount entité considération. oblige d'aller en ea station, Finite 1/9 an ages Do man affaire Bauches et 6 12. Je vigue en previens afin que mues suchies que nous acces a conresponder directament wire M. Enderant & Nancy. I complete sur that Me Moure, again Paris Fichier